

Financement de la gestion des déchets en France



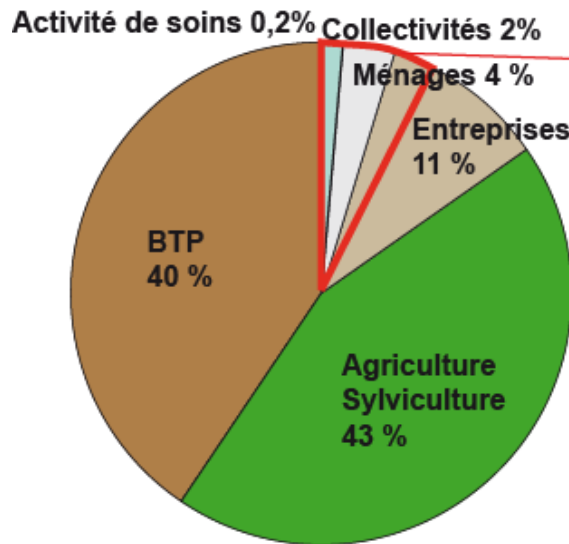
Mise en place d'une Redevance Incitative
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Points abordés dans la présentation

- Gestion des déchets par les collectivités françaises
 - Périmètre des "déchets ménagers assimilés"
 - Panorama des systèmes de financement
- Situation du Grand Besançon
 - Particularités de la collectivité
 - Situation passée, présente et à venir
- Réflexion sur la redevance incitative

Notion de déchets ménagers assimilés

TOTAL Déchets
849 millions de t

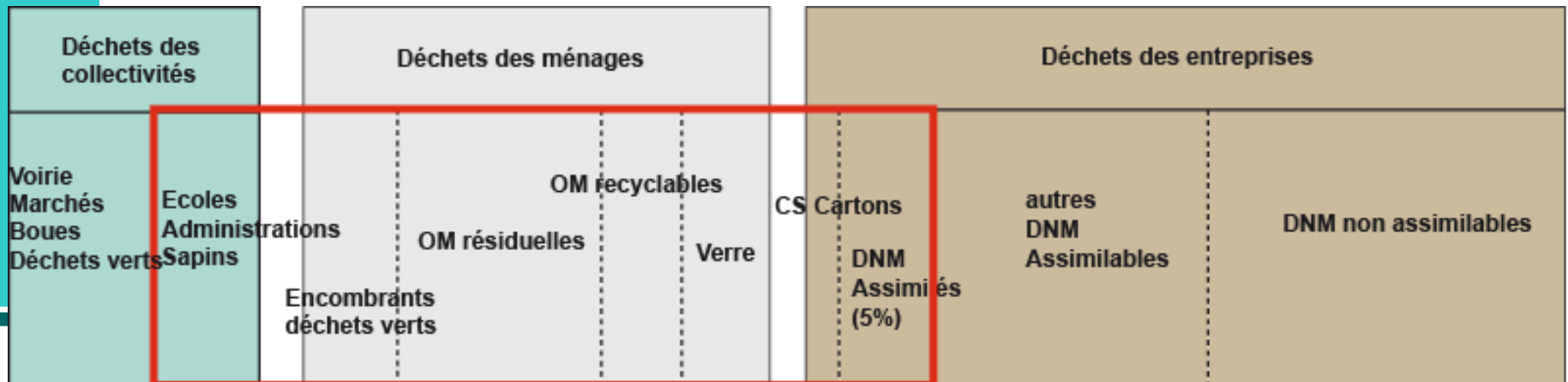


Déchets Ménagers Assimilés

TOTAL DMA
53 millions de t

LES DECHETS en France
Source ADEME (2004)

Déchets n'imposant pas de sujétion technique particulière (qualité et quantité)



Périmètre d'intervention du SPED

Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères

- La TEOM est un impôt local
 - Majoration de l'impôt foncier
 - Prélevé par les services de l'état
 - « Garantie » de recouvrement
 - Service facturé (~ 8% du montant recouvré)
 - C'est un Service Public Administratif (SPA)
 - Régime d'exonération s'applique
- Inconvénients de la TEOM
 - Assiette déconnectée du niveau de service
 - Des producteurs sont exemptés (administrations)
 - Des non producteurs sont taxés (ex: entrepôt)

Redevance pour l'Enlèvement des OM

- Service Public à Caractère Industriel et Commercial (≠SPA) :
 - Obligation de budget annexe « étanche »
 - Retracer l'intégralité des recettes et dépenses
 - Collecte et traitement
 - Pas de Subvention d'équilibre
 - Facturation selon le niveau de service rendu
- Inconvénients de la REOM
 - Tenue d'un registre de redevables (≠contribuables)
 - Responsabilité du recouvrement
 - Universalité => pas de régime préférentiel (notamment pour le logement social)

Panorama du mode de financement

	Déchets ménagers	Déchets assimilés
Modalités de financement envisageables	Budget	Redevance spéciale
	TEOM	Redevance spéciale
	REOM	

	Habitants		communes		Produit global
		%		%	
TEOM 2006	53,1 M	85,4%	24 283	66,2%	4600 M€
REOM 2005	6,2 M	10,0%	10 894	29,7%	450 M€

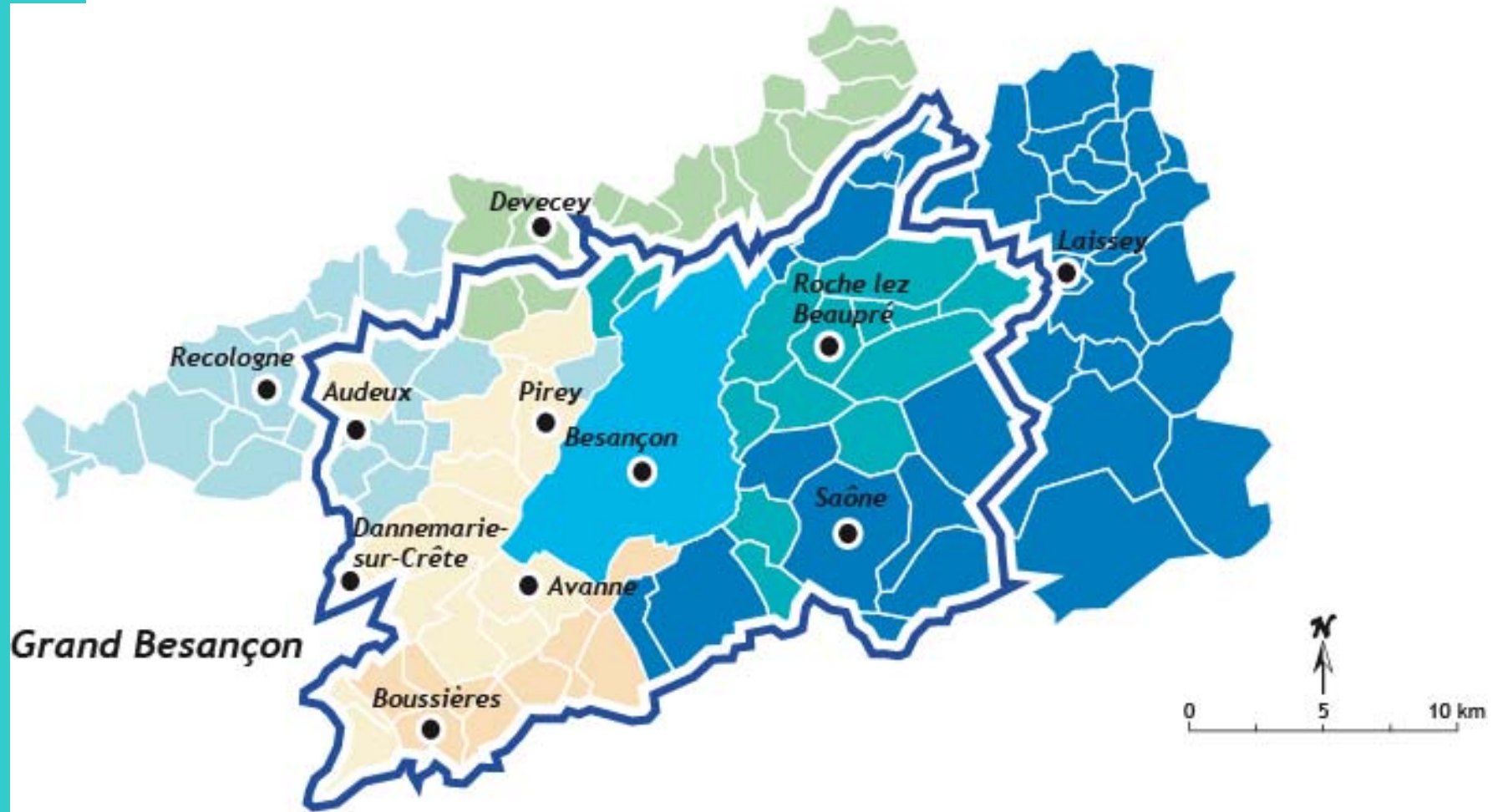
Source :

« Mise en place de la redevance incitative du service public d'élimination des déchets »
André le Bozec, éditions Quae

Présentation de la CAGB

- Un territoire contrasté
 - Une ville centre concentrée (120 000 hab)
 - Fort taux d'habitat collectif (70%)
 - Un Centre-ville historique exigu
 - 58 communes rurales (60 000 hab)
 - Un relief marqué (plateau, lit du Doubs)
- Une prise de compétence récente (2006)
 - Différences entre les services intégrés
 - Régie publique et opérateurs privés

Situation au 31 décembre 2005



Situation au 31 décembre 2005

Communes de la C.A.G.B. :	40 communes regroupées au sein d'EPCI					19 communes indépendantes									
	14 c ^{oss} membres du		12 c ^{oss} membres du		8 c ^{oss} membres du	6 c ^{oss} membres du		2 c ^{oss} clientes du		2 c ^{oss} clientes de	14 communes en		1 commune autonome		
Exercice de la s/cpte collecte :	SIORTO		SIPSCO		SIOMCA	SIVOM de BOUSSIERES		SIVOM de BOUSSIERES		CC Val de la Dame Blanche		Groupement partiel		Commune	
Mode de financement par les usagers :	REOM hétérogènes	TEOM	REOM hétérogènes		REOM hétérogènes	TEOM	REOM homogène		REOM		REOM		REOM	TEOM	REOM homogène
Nombre de communes :	10 c ^{oss}	4 c ^{oss}	12 c ^{oss}		7 c ^{oss}	1 c ^{oss}	6 c ^{oss}		2 c ^{oss}		2 c ^{oss}		9 c ^{oss}	5 c ^{oss}	1 c ^{oss}
Communes à la T.E.O.M. :		Chalezeuille Châtillon Novillars Thise				Ecole-V								Francois Mond'le C Pirey Pouilly Rouelle	

Choix de la REOM avec deux appréciations du niveau de service

- Besançon : part variable = Volume du Bac à déchets résiduels
 - Caractères incitatif et social
 - Nécessite la maîtrise du parc de containers
- Périphérie : part variable = Nbre de personnes au foyer
 - Redevance adaptée à la typologie de l'habitat pavillonnaire
 - Nécessite l'actualisation de la composition familiale

Evolution depuis le 1^{er} janvier 2006

Secteur	Résiduel		Recyclables		Tarifs
Besancon CV	C2	Bac	Pav		REOM au Volume du bac
Besancon	C1	Bac	C1	Bac	
Franois	C1	Bacs identifiés	C0.5	Bac	REOM per capita Tarif unique
Saône	C1		C0.5	Bac	
Auxon	C1		C0.5	Bac	
Boussières	C1		C0.5	Sac Bac	
Audeux	C1		C0.5	Bac	
Roche	C1		C1	0.5 Bac	

Vers une REOM unique en janvier 2012

- Egalité des usagers face au service public
 - 1 tarif unique pour 1 niveau de service
 - Adaptation des niveaux de service à l'habitat
- Développement du caractère incitatif
 - Quelle estimation de la production de déchets ?
 - Estimation statique : volume du bac
 - Estimation dynamique : pesée, levée, ...
 - Evolution du dispositif et des équipements

Objectifs ambitieux, à mener avec prudence :

- Plusieurs domaines techniques impactés
- Forte dimension politique

Réflexion sur la Redevance Incitative

- La RI est un outil, pas une solution !
 - Mode d'évaluation du service fourni
 - Vertus : Transparence, Universalité, Équité
- Facteurs clés de succès :
 - Politique ambitieuse de prévention
 - Lisibilité pour l'utilisateur
 - Réduction de déchets => Réduction des coûts
 - Adaptation de tout le dispositif (ex: déchetteries)
 - Règlement de collecte
 - Adaptation aux réalités locales

Merci de votre attention



- Pour plus de renseignements :
 - guillaume.boehrer@grandbesancon.fr
 - Tel : 03.81.41.56.26